

Définition Antichambre : (n.f.) Pièce destinée à l'attente située à l'entrée d'un appartement, d'un salon, d'un bureau.

Le terme a été emprunté à l'italien anticamera, dérivé des mots latins ante (devant) et camera, désignant une voûte en latin classique, puis une chambre en bas-latin. Emprunté au grec kamara (καμάρα), signifiant « voûte » ou « espace voûté ». Le terme est relevé en 1529 dans le Dictionnaire de la langue française au XVI^e siècle d'Edmond Huguet, mais il ne semble s'agir que d'une mention isolée, sans réel rapport avec l'architecture. En revanche, il apparaît clairement avec son sens actuel dans le marché de construction de l'aile Henri II du Louvre daté de 1551 : « faire et lever au dessus desd. colonnes et arceau le pan de mur tout contremont qui fera separation de la salle haute, antichambre de la garderobbe . » On le retrouve ensuite dès 1557 dans un autre marché, passé avec Philibert Delorme au marché de Saint-Germain : « ung grand corps d'ostel de dix huict toises deux piedz de long ou environ sur quatre toises ung pied de large par dedans euvre qui sera applicqué a une salle de huict toises deux piez de long, une antichambre de quatre toises ung pied de long a l'un des boutz de lad. salle et une chapelle à l'autre bout de lad. salle . »

Monique Chatenet, "Architecture et cérémonial à la cour de Henri II : L'apparition de l'antichambre", dans Hervé Oursel, Julia Fritsch (dir.), *Henri II et les Arts. Actes du colloque international. Ecole du Louvre et musée national de la Renaissance - Ecouen. 25, 26 et 27 septembre 1997*. Paris, Ecole du Louvre, 2003, pp. 355-380. Edité en ligne sur Cour-de-France.fr le 1^{er} avril 2008 (<http://cour-de-france.fr/article135.html>)